

**COMMUNE  
DE SAINT-NIC**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

**Date de convocation** : 20 septembre 2023

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Jérôme KERSALÉ, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NEDELEC

**Excusés** : M. Emmanuel CAPITAIN (Pouvoir à E. MAHO), Gilles MOLAC (Pouvoir à B. DANION), M. Fabrice LE BERRE (pouvoir à J-P CANN)

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel BIRIEN

**DB2023-26**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VELOCE CLUB CHATEAULINOIS**

NOTE DE SYNTHESE

La commune de Saint-Nic participe activement au développement de la vie associative locale, notamment par le biais d'aides aux associations. Elle leur accorde diverses subventions afin de les aider à organiser des manifestations. L'association Veloce Club Chateaulinois n'est pas domiciliée sur la commune de Saint-Nic mais y a organisé la course Jo Velly le dimanche 04 juin 2023.

Afin de soutenir cette association dont l'action participe à l'épanouissement de la vie sportive et associative locale, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 941 euros.

DELIBERATION

**VU** la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la demande de subvention faite par le Veloce Club Chateaulinois en date du 25 août 2023

**VU** les dépenses effectuées par l'association dans le cadre de la course Jo Velly

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 941 € à l'association Veloce Club Chateaulinois

Pour extrait conforme  
Le 26 septembre 2023  
Le Maire,  
Annie KERHASCOËT

Le secrétaire de séance  
Jean-Michel BIRIEN

Certifié exécutoire

